

Les « naufragés » de la sélection en master

Appliquée au pas de course, la réforme connaît bien des couacs. Plus de 2 000 candidats restent sans place

Les amphis de licence bondés et les bacheliers sans place dans l'enseignement supérieur ne sont pas les seuls motifs de tension en cette rentrée universitaire. Les étudiants naufragés de la sélection en master, toujours dans l'attente d'une place alors que les cours ont déjà repris à l'université, sont eux aussi amers.

Pour la première fois, en 2017, la plupart des masters ont effectué un tri à l'entrée du master 1 (ex-maîtrise). Cette expérimentation inédite à grande échelle de la sélection intervient alors que le gouvernement réfléchit à un changement des règles d'entrée à l'université. Instituée par une loi votée en décembre 2016 sous le quinquennat de François Hollande, elle a été mise en place dans les universités en quelques mois seulement.

Au printemps, les quelque 150 000 étudiants qui suivaient une dernière année de licence ont progressivement découvert que l'accès, jusqu'ici quasi automatique en première année de master, serait désormais conditionné aux critères fixés par chaque master.

« Peu de visibilité »

Auparavant, les étudiants étaient le plus souvent sélectionnés entre la première et la seconde année de master, de manière illégale d'après le Conseil d'Etat, qui s'est prononcé en 2016. L'ancien gouvernement avait décidé de mettre fin à cette coupure au milieu du diplôme de deuxième cycle, en instaurant la sélection à l'entrée du master, accompagnée d'un droit à la poursuite d'études, qui permet à tout étudiant refusé d'effectuer un recours devant le recteur, qui doit lui faire trois propositions d'admission.

Mais, en cette fin septembre, des étudiants attendent toujours, dans une certaine confusion. « Nous avons peu de visibilité pour l'instant, mais nous sommes inquiets, au vu des nombreux retours que nous avons d'étudiants

sur le carreau », prévient Lilà Le Bas, la présidente du syndicat étudiant UNEF. Ils étaient déjà un millier de recalés à avoir saisi le recteur de leur académie fin juillet, ils sont désormais 2 257, a annoncé la ministre de l'enseignement supérieur, Frédérique Vidal, jeudi 28 septembre.

« Je me retrouve totalement démunie, sans aucune information », témoigne Amélie, qui comme les autres étudiants interrogés requiert l'anonymat. Refusée dans les sept masters qu'elle demandait dans le domaine de la biologie, elle n'a reçu pour l'instant aucune réponse du rectorat qu'elle a saisi. « Je ne sais toujours pas si je vais me retrouver à l'autre bout de la France, je ne peux pas prendre de job puisque je peux avoir une réponse du jour au lendemain. Et je vais arriver dans un master plus d'un mois après la rentrée, c'est vraiment hallucinant ! », poursuit-elle.

L'incompréhension domine chez l'étudiante de 21 ans, qui a pourtant fini sixième de sa promotion en licence de biologie à La Rochelle, avec 12/20 de moyenne. « J'ai eu deux expériences à l'étranger, j'ai fait des stages, et je me retrouve refusée pour des raisons dont je ne suis pas responsable », s'énerve-t-elle. Invariablement, les universités lui ont apporté un motif de refus sibyllin : « Capacités d'accueil atteintes » ou « niveau insuffisant ».

Du côté de l'Etat, on se veut rassurant. « Tous les masters n'ont pas encore fait leur rentrée, il faut attendre d'y voir plus clair sur les places vacantes », souligne la rectrice de la région académique Occitanie, Armande Le Pellec Muller. Une deuxième vague de propositions est en cours durant la seconde quinzaine de septembre. » Frédérique Vidal a assuré, de son côté, qu'il n'y avait pas de « difficultés majeures » en master, sur Radio Classique, lundi 25 septembre.

Mais le nombre de recours devant les rectorats, qui peut apparaître relativement faible com-

paré aux 95 000 diplômés de licence potentiellement concernés par un passage en master, ne constitue qu'une partie de l'iceberg. D'autres étudiants se retrouvent dans l'impasse : certains

n'ont pas pu saisir le recteur dans les temps, quand d'autres ont vu leur recours refusé, faute de remplir des conditions relevant parfois du casse-tête, telle l'obligation d'avoir candidaté dans au moins deux masters, et dans des mentions et établissements différents. En Occitanie, un tiers des dossiers déposés ont ainsi été écartés.

Forme d'élitisme

Antoine, 23 ans, a postulé uniquement dans le master de « mathématiques appliquées à l'économie et à la finance » dans lequel ses camarades de licence de Paris-I-Panthéon-Sorbonne poursuivaient jusque-là logiquement leurs études. « Lorsque j'ai été refusé, fin juillet, j'ai tenté de faire le recours, mais j'ai appris qu'il fallait avoir postulé dans plusieurs masters. Il était trop tard pour candidater ailleurs », dit-il. Il déplore une forme d'élitisme pratiquée par sa prestigieuse université : « Nous avons bien compris

« Je vais arriver dans un master plus d'un mois après la rentrée, c'est vraiment hallucinant ! »

AMÉLIE

étudiante en biologie

qu'ils ne prendraient plus aucun candidat qui avait redoublé une année durant leur cursus, comme moi, alors que c'était le cas avant... Un professeur m'a dit qu'ils allaient plutôt choisir de meilleurs étudiants de l'extérieur. »

Une pratique que confirme Gabriel, diplômé en géographie à Panthéon-Sorbonne : « En février, les enseignants nous ont ex-

pliqué que, désormais, tous ceux qui n'auraient pas au moins 12 de moyenne en licence pouvaient

directement chercher des places en province », raconte-t-il. Le jeune homme, qui a décroché sa licence avec mention bien et 15,6/20 de moyenne sur les trois ans, pensait échapper au coupe-ret. En vain. Il attend toujours une réponse à son recours devant le rectorat.

Jeudi, le ministère a indiqué que 16 237 propositions ont déjà été faites à ces étudiants recalés. Mais la complexité du fonctionnement entre universités et rectorats montre que ce chiffre n'a pas grand sens : parmi ces propositions effectuées par les rectorats, seules 1 379 ont réellement été acceptées par les universités (dont 400 validées ensuite par un étudiant).

Entre les étudiants qui se sont vu proposer des admissions dans des masters déjà pleins, ou à l'inverse des universités qui ont reçu des dossiers d'étudiants déjà refusés chez elles, les couacs ont été inévitables, reconnaît-on à la

Conférence des présidents d'université. Les propositions faites aux candidats ne correspondent pas non plus toujours à leurs aspirations ou à leur projet. « Beaucoup d'étudiants de psychologie ont reçu des propositions dans des cursus qui n'ont strictement plus rien à voir, comme les sciences de l'éducation ou les métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation », constate Anaïs Dolez, vice-présidente de la Fédération nationale des étudiants en psychologie.

Sa filière se trouve dans une situation extrême, saturée par un nombre de candidats supérieur aux places ouvertes en master, diplôme qui donne accès au titre de psychologue. « C'est catastrophique, mais c'était inévitable, reconnaît-elle. En plus, les étudiants toujours dans l'attente ne peuvent prétendre ni à la bourse, ni à un logement, ni à la Sécurité sociale. » ■

CAMILLE STROMBONI

Rentrée universitaire : 38 100 étudiants de plus cette année

MALGRÉ UN NOUVEL AFFLUX d'étudiants, la rentrée s'est bien passée. Voilà, en quelques mots, le message qu'a voulu faire passer la ministre de l'enseignement supérieur, Frédérique Vidal, lors de sa conférence de presse de rentrée, jeudi 28 septembre.

Le chiffre est particulièrement élevé cette année encore : 38 100 étudiants de plus se sont inscrits dans l'enseignement supérieur. Le boom démographique des années 2000, conjugué à la hausse de la poursuite d'études, provoque une explosion des effectifs. Depuis quatre ans, ce sont entre 20 000 et 40 000 étudiants de plus qui s'inscrivent à chaque rentrée à l'université.

Autre chiffre suivi de près tout

l'été, celui des bacheliers restés sur le carreau. A l'issue de la procédure d'admission postbac 2017, close le 25 septembre, ils sont encore 3 729 bacheliers sans affectation. *«On ne peut pas dire que c'est satisfaisant, reconnaît l'entourage de la ministre. Mais c'est un ordre de grandeur similaire à celui de l'an dernier, étant donné la progression démographique.»* En 2016, 2 500 bacheliers s'étaient retrouvés sans affectation à l'issue de la procédure.

Pour l'extrême majorité d'entre eux, il s'agit de bacheliers issus des filières professionnelles et technologiques, qui postulent en grande partie vers des BTS et

DUT, où ils ont le plus de chances de réussir, mais qui sont sélecti-

ves à l'entrée. Le ministère assure que le travail va se poursuivre, avec les rectorats, pour tenter de leur trouver des solutions.

APB critiquée par la CNIL

Le grand chantier autour de la réforme de l'accès à l'université et de la remise à plat profonde de la plate-forme d'Admission post bac, promises par le gouvernement dès 2018, arrive dans sa dernière ligne droite. La concertation ouverte avec les acteurs de la communauté de l'enseignement supérieur doit s'achever le 19 octobre, avec les propositions des groupes de travail constitués début septembre. Frédérique Vidal s'est engagée à mettre fin au tirage au sort, pratiqué à l'entrée

des licences universitaires où le nombre de places est insuffisant pour répondre à la demande, pour instaurer des «prérequis», des critères qu'ils restent à définir.

Jeudi matin, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) a justement demandé au ministère de *«cesser de prendre des décisions concernant des personnes sur le seul fondement d'un algorithme et de faire preuve de plus de transparence»*. Le ministère dispose d'un délai de trois mois pour se mettre en conformité avec la loi. ■

C. ST.